

Province de Hainaut
Arrondissement de Soignies



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Commune de Silly

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art.L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Vous êtes invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 19 juin 2017 à 20h00 en Salle du Conseil - Place Communale 18 à 7830 Silly .

Le 09/06/2017



Le Directeur général f.f.,
Christophe Huys

Le Président,
Christian Ledercq



ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Comptes communaux de l'exercice 2016 - Approbation.
2. Approbation de la Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2017
3. Vote du principe de certaines dépenses extraordinaires - Choix du mode de passation des marchés.